

**Théâtre
de la**

Direction
Emmanuel
Demarcy-Mota

PARIS Ville

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

THÉÂTRE DE LA VILLE - LES ABBESSES



Adresse : 31 Rue des Abbesses, 75018, Paris
Métro : 12 - 2 Abbesses / Pigalle

CONTACT

Valérie Lermigny
01 48 87 59 49
vlermigny@theatredelaville.com

Christelle Simon
01 48 87 59 50
csimon@theatredelaville.com

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Bienvenue au Théâtre de la Ville - Les Abbesses !

Le théâtre programme des spectacles de théâtre, danse, concerts... Il est composé d'une salle, et de deux accès.

Visite virtuelle du Théâtre de la Ville – Les Abbesses :

<https://archivr-photographe.com/visites-virtuelles/paris-theatre-des-abbesses-public/>

Consultation du registre public d'accessibilité

- à la billetterie
- sur le site Internet

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

- oui

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

- oui

Le personnel est formé au matériel mis à disposition

- oui

Le matériel est entretenu et réparé

- oui

Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux personnes en situation de handicap

- oui

Le personnel est formé à l'accueil des personnes en situation de handicap

- oui

ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT

Accès

Toute l'année, le Théâtre des Abbesses est accessible par :

- L'entrée publique au 31 rue des abbesses
- L'entrée PMR au 28 rue Germain Pilon

Une entrée est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Une sonnette est à votre disposition pour nous informer de votre présence.

- Des places PMR sont disponibles à proximité au 33, 21, 15 rue des Abbesses.
- Dépose minute possible devant l'accès PMR au 28 rue Germain Pilon
- Parking à proximité : Parking Montmartre Garage parking souterrain : 5 rue Dan-court Paris 18
- 28 Rue Germain Pilon - Entrée PMR :





Photo de l'entrée principale Rue des Abbesses
et de la rue Germain Pilon qui mène à l'entrée PMR.



Jonction entre la rue des Abbesses et la rue Germain Pilon

Rue Germain Pilon



SERVICES

Billetterie - Réservation

Le public peut réserver sur notre site internet, par téléphone au 01 42 74 22 77 du lundi au samedi de 11h à 19H et sur place du mardi au samedi de 17h à 20h.

Le public peut retirer ses places ou invitations 1h avant le début des spectacles.



Le personnel n'est pas formé à la langue des signes, mais certaines représentations sont adaptées en langue des signes française (LSF).
-> **Les réservations sont possibles par mail ou sur internet.**



Des dispositifs d'amplifications sonore sont disponibles pour certaines représentations.
-> **Les représentations avec amplification sonore sont mentionnées sur le site internet ou la brochure du Théâtre.**



Le comptoir de billetterie n'a pas de tablette abaissée.
-> **Le personnel se déplace de leurs espaces d'accueil pour aller à votre rencontre et faciliter sur place vos achats.**

Tarifs réduits pour :

- Les personnes qui détiennent une CMI Invalidité
- Les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

En appelant le 01 42 74 22 77

LA SALLE DE SPECTACLE

La salle de spectacle se compose d'un orchestre en escalier et d'un balcon accessible par escaliers.



L'équipe est sensibilisée à l'accueil en salle des PMR qu'elle soit pré-venue en amont ou non.

Des places dédiées sont réservées pour les personnes en fauteuil roulant : 8 places au premier rang.

Certaines représentations sont adaptées en langues des signes française (LSF) Vous pouvez nous prévenir de votre situation lors de l'achat de vos places, mais l'équipe pourra vous accueillir à tout moment, même en dernière minute.



Certains spectacles sont adaptés en langue des signes française (LSF)



L'orchestre et le balcon ne sont pas accessibles aux PMR

- Le premier rang peut accueillir les fauteuils roulants et les accompagnants.



L'amplification sonore n'est pas disponible pour toutes les représentations.

- Le personnel reste à votre disposition pour vous installer sur les premiers rangs plus proches du plateau.



8 places disponibles pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs.

SÉCURITÉ INCENDIE



Chaque sanitaire et espace fermés sont équipés d'alarme de type 1 corres- pondant à un SSI de type A, informant visuellement les occupants de l'arme incendie en cours.

Le personnel est formé à l'évacuation des Personnes à Mobilité Réduite.



LD

L'établissement dispose d'une chaise de transfert, située au PC sécurité.

SANITAIRES



L'accès aux sanitaires est possible à toutes personnes à mobilité réduite, les espaces de circulation et l'accès aux points d'eau sont aux normes d'accessibilité.

En cas d'évacuation, si la personne est dans l'incapacité de se déplacer (PMR), un transfert sur une chaise d'évacuation sera exécuté par deux personnes désignées au préalable.

MATERIEL

Le matériel est entretenu et réparé

-> oui

Le personnel connaît le matériel

-> oui

WC pour les personnes à mobilité réduite

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Valérie LERMIGNY a suivi la formation :

«Accueillir des publics en situation de handicap»

Dates :

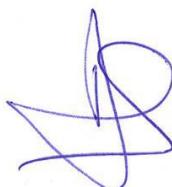
- Le 4 avril 2022
- Le 5 avril 2022

Durée : 14 heures

Lieu : Théâtre de la Ville, à l'espace Pierre Cardin, Jardin des Champs Elysées 1 avenue Gabriel 75008 PARIS.

Fait à Paris, le 12/04/2022

Nicolas DERCHE
Directeur





ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Dominique LETON a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap »

Dates :

- Le 4 avril 2022
- Le 5 avril 2022

Durée : 14 heures

Lieu : Théâtre de la Ville, à l'espace Pierre Cardin, Jardin des Champs Elysées 1 avenue Gabriel 75008 PARIS.

Fait à Paris, le 12/04/2022

Nicolas DERCHE
Directeur



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Mélanie PAGLIARINI a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap »

Dates :

- Le 4 avril 2022
- Le 5 avril 2022

Durée : 14 heures

Lieu : Théâtre de la Ville, à l'espace Pierre Cardin, Jardin des Champs Elysées 1 avenue Gabriel 75008 PARIS.

Fait à Paris, le 12/04/2022

Nicolas DERCHE
Directeur



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Christelle SIMON a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap »

Dates :

- Le 4 avril 2022
- Le 5 avril 2022

Durée : 14 heures

Lieu : Théâtre de la Ville, à l'espace Pierre Cardin, Jardin des Champs Elysées 1 avenue Gabriel 75008 PARIS.

Fait à Paris, le 12/04/2022

Nicolas DERCHE
Directeur



CERTIFICAT DE REALISATION

Je, soussigne(e), **Nicolas DERCHE, Directeur**, representant legal du dispensateur de l'action concourant au developpement des competences ARCAT, enregistre sous le numero de declaration d'activite **11751288675** atteste que

COUTURIER HELOISE

a suivi l'action **ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP**

Nature de l'action de formation:

- Action de formation Bilan de compétences
- Action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée le : du 17 au 18 avril 2023 de 9h30 à 17h30

pour une durée totale de : 14 heures

(nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)

²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 19/04/2023

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation Nicolas DERCHE, Directeur



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



CERTIFICAT DE REALISATION

Je, soussigne(e), **Nicolas DERCHE**, Directeur, representant legal du dispensateur de l'action concourant au developpement des competences **ARCAT**, enregistre sous le numero de declaration d'activite **11751288675** atteste que

MANNONI BASILIA

a suivi l'action **ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP**

Nature de l'action de formation :

- Action de formation Bilan de
- competencies Action de VAE
- Action de formation par apprentissage
-

qui s'est deroulee le : du 17 au 18 avril 2023 de 9h30 a 17h30

pour une duree totale de : 14 heures

(nombre d'heures realisees ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois realises)

2

Sans prejudice des delais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 19/04/2023

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation Nicolas DERCHE, Directeur



¹Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

²Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



CERTIFICAT DE REALISATION

Je, soussigne(e), **Nicolas DERCHE, Directeur**, representant legal du dispensateur de l'action concourant au developpement des competences ARCAT, enregistre sous le numero de declaration d'activite **11751288675** atteste que

HUTTEAU OLIVIER

a suivi l'action **ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP**

Nature de l'action de formation :

- Action de formation Bilan de
- competences Action de VAE
- Action de formation par apprentissage
-

qui s'est déroulée le : du 17 au 18 avril 2023 de 9h30 à 17h30

pour une durée totale de : 14 heures

(nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)

2

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 19/04/2023

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation Nicolas DERCHE, Directeur



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prend en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

FORMATION

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné, **Nicolas DERCHE**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences **ARCAT FORMATION**, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **11751288675** atteste que :

AMOROSO Alice

a suivi l'action **Accueillir les publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés**

Nature de l'action de formation : **Action de formation**

qui s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 18 novembre 2025 de 09:30 à 17:30, pour une durée totale de 14 heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 1 décembre 2025

Nicolas DERCHE

Directeur



FORMATION

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné, **Nicolas DERCHE**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences **ARCAT FORMATION**, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **11751288675** atteste que :

NEIRA DOURAL Mara

a suivi l'action **Accueillir les publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés**

Nature de l'action de formation : **Action de formation**

qui s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 18 novembre 2025 de 09:30 à 17:30, pour une durée totale de 14 heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 1 décembre 2025

Nicolas DERCHE
Directeur



FORMATION

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné, **Nicolas DERCHE**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences **ARCAT FORMATION**, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **11751288675** atteste que :

SANNIER Guillaume

a suivi l'action **Accueillir les publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés**

Nature de l'action de formation : **Action de formation**

qui s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 18 novembre 2025 de 09:30 à 17:30, pour une durée totale de 14 heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 1 décembre 2025

Nicolas DERCHE
Directeur





ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Benec'h Brieuc a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés »

Dates : 14 et 15 Mars 2024

Durée : 14 h

Lieu : Théâtre de la Ville – 16, quai de Gesvres, Paris

Fait à Paris, le 27/03/2024

Nicolas DERCHE
Directeur



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Bout Marianne a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés »

Dates : 14 et 15 Mars 2024

Durée : 14 h

Lieu : Théâtre de la Ville – 16, quai de Gesvres, Paris

Fait à Paris, le 27/03/2024

Nicolas DERCHE
Directeur



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Nicolas DERCHE, Directeur d'Arcat, certifie que :

Le Bars Simon a suivi la formation :

« Accueillir des publics en situation de handicap et concevoir des parcours adaptés »

Dates : 14 et 15 Mars 2024

Durée : 14 h

Lieu : Théâtre de la Ville – 16, quai de Gesvres, Paris

Fait à Paris, le 27/03/2024

Nicolas DERCHE
Directeur

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.

Ne dévissez pas la personne, soyez naturel.

Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.

Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

I) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.

Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.

Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

I) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.

Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.

Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

Proposez de quoi écrire.

Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle



I) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- .. Presentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- .. Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Precisez si vous vous éloignez et s'ils reviennent.
- .. S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- .. Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou en corde à la table, d'une assiette...
- .. Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ... Si la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- .. Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres baton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagee, et bien contrastée.
- .. Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du style à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- .. N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre);
- + Le déchiffrement et la memorisation des informations orales et sonores;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul;
- + Le repérage dans le temps et l'espace;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- .. Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- .. Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- .. Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- .. Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- .. Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés;
- + La communication.

2) Comment les pallier?

- ... Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- .. Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

.. En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DRAE en partenariat avec :

APAJH, CDF, CFPSM, CGAQ, CGPME, FCD, SYNTHORCAT, UMIH, UNAPEI.

ANNEXES

1/ ATTESTATION FORMATION DU PERSONNEL

2/ DOCUMENT « bien accueillir les personnes handicapées »

Document réalisé à Paris par Lucas Dias, stagiaire en technique au Théâtre de la Ville - Les Abbesses.